



Notre manifeste pour l'eau potable

À l'issue de la deuxième année de l'opération transparence, 60 millions de consommateurs et la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés réaffirment l'urgence de mettre à plat l'ensemble du dossier « eau potable » en France et demandent l'organisation d'assises nationales de l'eau, réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Les actions à mettre en œuvre portent sur :

Un meilleur partage des informations

- **Les données sur le prix et la qualité de l'eau** doivent être plus largement partagées, notamment via le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (Sispea), qui recense 40 indicateurs de performance du service public de l'eau. Alors que l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), gestionnaire du Sispea, traverse une crise importante, il faut rappeler l'importance de cet outil, mis en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

En mars 2012, nous avons demandé que soit rendu obligatoire le partage de ces informations. C'est une étape indispensable pour mieux comprendre les difficultés du service de l'eau en France et réfléchir aux changements nécessaires. Le soutien de la Fédération des entreprises de l'eau (FP2E) à cette proposition est un signe fort que ce projet peut mobiliser l'ensemble des acteurs du service de l'eau.

- **Les données sur le réseau de canalisations** doivent elles aussi être rassemblées d'urgence, alors que près d'un litre sur quatre continue à disparaître dans la nature et que l'âge moyen des canalisations ne cesse d'augmenter. La loi Grenelle II et son décret d'application du 27/01/2012 prévoient la réalisation, avant la fin de l'année 2013, d'un inventaire du patrimoine des canalisations d'eau potable. Au vu des études engagées, le respect de l'échéance semble bien improbable. Il s'agit pourtant d'un élément crucial pour évaluer les effets de la pollution sur les organismes vivants.

La remise à plat des normes de qualité

- **Nos analyses le montrent, la liste actuelle des polluants** réglementairement contrôlés est en-deçà de la réalité des contaminations et les évolutions rapides de notre société de consommation semblent parfois rendre nos normes obsolètes. Leur remise à plat doit aller de pair avec une évaluation des nouveaux outils de mesure de la qualité de l'eau, et une amélioration des connaissances sur l'exposition à long terme aux faibles doses de certains polluants.

- **Au-delà, une large réflexion scientifique et technique** doit porter à la fois sur l'amélioration des connaissances sur l'exposition à long terme à certains polluants sur les outils de mesure de la qualité de l'eau eux-mêmes. Il faudrait en particulier évaluer la pertinence de compléter les analyses microbiologiques et physico-chimiques actuelles par des tests biologiques pour évaluer les effets de la pollution sur les organismes vivants.

Notre manifeste pour l'eau potable

La nécessaire solidarité pour le financement

- **La solidarité doit jouer entre les territoires**, notamment en faveur des petites communes rurales qui n'ont pas les moyens de mettre leurs installations aux normes. L'accès à l'eau et à l'assainissement dans notre pays se doit d'être égalitaire. Or la carte de France des dérogations aux normes a éclairé les disparités actuelles, principalement dues à l'incapacité de certaines petites communes d'investir pour être en capacité de traiter l'eau correctement. Face à la multiplicité des intervenants, l'intercommunalité devrait permettre une rationalisation qui améliorerait nettement les capacités des services publics de l'eau à investir pour des territoires plus grands.
- **La création d'un fonds de péréquation** pour aider les communes isolées apporterait une solution pratique et solidaire, incluant l'apport de tous les acteurs de l'eau. Dans ce cadre, il serait logique aussi de faire appel à la solidarité des producteurs d'eau en bouteilles, eux aussi concernés par la protection de la ressource.

Une réflexion à long terme sur la gestion de la ressource

- **Les ressources en eau de notre pays** sont une grande richesse, une richesse de vie. L'eau est notre bien commun, mais ce bien est fragile et menacé. Les traces de polluants dans l'eau en bouteille sont peut-être le signe que la qualité de notre ressource se dégrade plus vite qu'il n'y paraît. Et la persistance de l'atrazine dans l'eau, alors que ce produit est interdit depuis plus de dix ans, doit nous faire prendre conscience de l'urgence à agir maintenant en pensant aux générations futures.
- **Efficaces à court terme, certaines solutions** mises en œuvre aujourd'hui ne suffiront pas demain. On ne peut se contenter de fermer des captages quand ils sont trop pollués, de diluer des eaux contaminées dans d'autres qui le sont moins... Les solutions techniques actuelles, efficaces pour rendre potable une eau de plus en plus abimée, ne doivent pas nous faire oublier l'impact à long terme de nos pratiques humaines qui mettent en danger notre avenir.

Pour des assises nationales de l'eau.

Pour plus de transparence sur les informations, pour trouver les solutions nécessaires à l'accès à l'eau pour tous, pour améliorer un système d'assainissement qui touche ses limites, pour enclencher une réflexion indispensable sur la qualité des réseaux, pour repenser la solidarité et les péréquations nécessaires autour de l'eau, 60 millions de consommateurs et la Fondation Danielle Mitterrand France libertés demandent que soient organisées dès 2013 des assises nationales de l'eau qui réuniraient l'ensemble des acteurs concernés. Nous devons mettre ce dossier sur le haut de la pile pour ne pas hypothéquer notre bien commun le plus fragile !